

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 19 février 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absente : M^{me} Claire Girard

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

45-02-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

20- Affaires nouvelles

B) Motion de sympathies

19- PROTOCOLE D'ENTENTE LOCATION DE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Un protocole d'entente a été négocié et est intervenu avec Le Potager Grandmont Inc. en vue de la location par la municipalité d'un terrain de 1800 mètres carrées faisant partie du lot 4 718 740, afin de pouvoir en faire l'utilisation pour l'organisation d'un marché public et d'événements ou activités commerciales complémentaires en lien avec l'agroalimentaire et l'agrotourisme.

Cette location permettra à la municipalité de planifier l'utilisation du site, en conformité de la décision rendue par la CPTAQ le 9 mars 2018.

L'entente est d'une durée de 5 ans et aucun coût de location n'est prévu, la municipalité prenant à sa charge l'aménagement du terrain et des infrastructures nécessaires à la tenue des activités.

L'entente est déposée pour approbation.

46-02-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver le protocole d'entente à intervenir avec Le Potager Grandmont Inc concernant l'aménagement et l'exploitation d'un terrain aux fins d'organisation d'un marché public et/ou d'événements et activités commerciales axées sur l'agroalimentaire et l'agrotourisme;
- Que MM Émile Hudon, maire et Dany Dallaire, directeur général soient autorisés à signer l'entente.

Suivant cette entente, un projet de partenariat avec « Les Fêtes Gourmandes du Saguenay-Lac-Saint-Jean » est déposé.

Ce partenariat définit diverses conditions pour l'organisation d'un événement annuel « La Grande Fête des Récoltes » sur le site que la municipalité exploitera suivant l'entente intervenue avec Le Potager Grandmont Inc. L'entente est d'une durée de 3 ans.

47-02-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver le projet de partenariat entre la municipalité et « Les Fêtes Gourmandes du Saguenay-Lac-Saint-Jean » pour la tenue de l'activité annuelle « Marché gourmand de proximité – Grande Fête des Récoltes de Saint-Gédéon »;
- Que MM Émile Hudon, maire et Dany Dallaire, directeur général soient autorisés à signer l'entente.

20- AFFAIRES NOUVELLES

B) Motion de sympathies

48-02-18

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil adresse une motion de sympathies envers la famille de M. Jules Paradis suite au décès de ce dernier.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 40, M^{me} Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général